

Montréal, le 22 décembre 2010

Par courriel

Me Denis Falardeau
ACEF de Québec
570, rue du Roy
Québec (Québec) G1K 2X2

**Objet : Demande du Distributeur relative au Projet optimisation des systèmes clientèles (OSC)
Dossier de la Régie : R-3747-2010**

Cher confrère,

La présente donne suite à votre demande du 17 décembre 2010. La formation assignée à l'étude de ce dossier me charge de vous transmettre la présente.

L'ACEF de Québec (l'ACEFQ) est le seul intéressé à avoir demandé la tenue d'une audience formelle dans ce dossier. La Régie reconnaît l'intérêt de l'ACEFQ, à titre de représentante d'une classe de consommateurs et le fait qu'elle soit concernée par le projet et ses coûts.

La Régie ne juge pas nécessaire de tenir une audience formelle puisque l'ACEFQ n'a pas précisé la teneur de la preuve qu'elle voudrait soumettre à la Régie alors que la demande du Distributeur soulève des questions techniques du domaine de l'informatique. L'ACEFQ pourra participer efficacement à l'étude de cette demande en déposant ses observations écrites.

Néanmoins, la Régie permet à l'ACEFQ de transmettre d'ici le **17 janvier 2011 à 12 h** une demande de renseignements au Distributeur. Le Distributeur aura, pour sa part, jusqu'au **24 janvier 2011 à 12h** pour y répondre, le cas échéant.

La Régie repousse la date du dépôt des observations écrites des intéressés au **7 février 2011 à 12h** et la réponse du Distributeur à ces observations au **21 février 2011 à 12h**.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

c.c. Me Éric Fraser